

Les enseignements adaptés du second degré sont dispensés dans des établissements adaptés du ministère de l'Éducation nationale : les SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) et les EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté). Ils accueillent des jeunes en grande difficulté scolaire. Près de 1500 élèves sont scolarisés dans l'académie en troisième SEGPA-EREA. Le devenir de ces élèves à la rentrée 2007 est, pour une part importante, la poursuite d'études en CAP de lycée professionnel (40,1 %), en particulier vers des CAP qui leur sont prioritairement réservés. Ces « CAP prioritaires » peuvent cependant accueillir des élèves en provenance d'autres formations lorsqu'il reste des places disponibles.

**SEPP**  
Service de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance

**SAIO**  
Service Académique d'Information et d'Orientation



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## Devenir des élèves de 3ème SEGPA-EREA Population accueillie dans les CAP prioritaires rentrée 2007

Depuis une décennie, l'effectif des classes de troisième SEGPA<sup>1</sup>, est en légère baisse, en lien avec l'évolution démographique de la classe d'âge correspondante. Avec 150 élèves de moins en dix ans (-10%), la diminution est de même ampleur que celle observée dans les classes de troisième du premier cycle traditionnel. Cette baisse a été observée surtout en Maine-et-Loire (-100) et Vendée (-50). Par ailleurs, l'enseignement public scolarise la majeure partie des élèves (huit sur dix).

A la rentrée 2006, les classes de troisième SEGPA scolarisaient 1473 élèves. On s'intéresse ci-après au devenir de ces élèves à la rentrée 2007, de la phase d'affectation (juin) à celle du constat de rentrée (septembre).

### Affectation des élèves de troisième SEGPA en juin 2007

Les élèves formulent leurs demandes de poursuite d'études en formation professionnelle de l'enseignement public, mais peuvent également mentionner leurs autres demandes de formation (lycée privé, apprentissage). Les vœux 1 sont les demandes formulées dans le logiciel (encadré ci-contre) en 1er vœu.

En juin 2007, 1202 élèves de troisième SEGPA ont participé à la procédure

<sup>1</sup> Par commodité, nous utiliserons dans cette note l'appellation « 3ème SEGPA », que les élèves soient scolarisés en SEGPA ou EREA.

d'affectation post-troisième: 1136 élèves scolarisés en établissements publics, 66 en établissements privés.

Au total, 896 élèves ont demandé en vœu 1 une formation professionnelle en lycée professionnel de l'enseignement public, cela représente 73,8% des demandes vœux 1 des élèves de troisième SEGPA. Ce pourcentage est supérieur de 5,9 points à celui de l'an dernier.

On compte par ailleurs 17,8% d'élèves qui ont demandé en vœu 1 l'apprentissage, soit 13,1 points de

#### La procédure d'affectation

Comme pour les autres élèves de 3ème, les demandes d'affectation des élèves de 3ème SEGPA vers une formation professionnelle sous statut scolaire de l'enseignement public sont saisies dans un logiciel informatique. Les élèves sont classés sur chacun de leurs vœux selon les mêmes critères : bonus au 1er vœu, avis du chef d'établissement, évaluations des matières scolaires et d'un certain nombre de capacités.

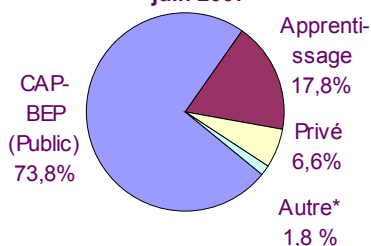
Particularités :

- un bonus supplémentaire est attribué aux élèves de 3ème SEGPA et de 3ème d'insertion pour un certain nombre de sections de CAP pré-identifiés (« CAP à recrutement prioritaire ») afin de leur en faciliter l'accès,
- une pondération de leurs notes est effectuée pour leur restreindre l'accès aux autres formations, notamment les secondes professionnelles, dans lesquelles, de façon générale, leurs perspectives de réussite est faible.

plus que l'ensemble des élèves de troisième. Cependant une partie de ces élèves ont ensuite des difficultés à trouver un employeur : ils sont amenés à rechercher une formation sous statut scolaire sur places vacantes après l'affectation, ou encore ils sont pris en charge dans les dispositifs de la MGI (Mission Générale d'Insertion).

### Répartition des vœux 1

juin 2007



\* autre académie, doublement

La proportion de demandes pour l'apprentissage est plus importante en Vendée qu'en moyenne académique : 31,3%.

A l'issue de la procédure d'affectation, parmi les 896 élèves ayant formulé une demande vœu 1 en établissement public, 76,5% ont obtenu une affectation ; cela représente 685 élèves dont 647 sur un CAP prioritaire.

Par contre, 23,5% de ces élèves (soit 211) n'ont pas été affectés, ce qui représente 4 points de plus que l'an dernier. Ce pourcentage d'élèves non affectés issus de troisième SEGPA est supérieur de 11,8 points à celui de l'ensemble des élèves en troisième.

En Mayenne le pourcentage d'élèves affectés est particulièrement bas.

### Demandes vœux 1 des élèves de troisième SEGPA par département d'origine

|                      | Loire-Atlantique | Maine-et-Loire | Mayenne | Sarthe | Vendée | TOTAL |
|----------------------|------------------|----------------|---------|--------|--------|-------|
| CAP - CAP Agri       | 304              | 169            | 61      | 193    | 97     | 824   |
| Dont CAP prioritaire | 296              | 139            | 53      | 190    | 90     | 768   |
| BEP - BEP Agri       | 18               | 21             | 19      | 9      | 5      | 72    |
| Doublement           | 1                |                |         |        |        | 1     |
| Apprentissage        | 57               | 34             | 26      | 43     | 56     | 216   |
| Enseignement privé   | 22               | 9              | 11      | 21     | 17     | 80    |
| Autre académie       | 1                | 1              | 9       | 6      | 4      | 21    |
| TOTAL                | 403              | 234            | 126     | 272    | 179    | 1214  |

Source : Base affectation – Juin 2007

### Résultats de l'affectation par département d'origine

|                                       | Loire-Atlantique | Maine-et-Loire | Mayenne | Sarthe | Vendée | TOTAL |
|---------------------------------------|------------------|----------------|---------|--------|--------|-------|
| Vœux 1 pour formation scolaire public | 322              | 190            | 80      | 202    | 102    | 896   |
| Nombre d'affectés sur Vœux 1          | 246              | 139            | 44      | 125    | 91     | 645   |
| % affectés Vœux 1                     | 76,4             | 73,2           | 55      | 61,9   | 89,2   | 72,0  |
| Nombre d'affectés tous vœux           | 267              | 148            | 46      | 131    | 93     | 685   |
| % affectés tous vœux                  | 82,9             | 77,9           | 57,5    | 64,9   | 91,2   | 76,5  |

Source : Base affectation – Juin 2007

### Après la troisième SEGPA

A l'issue de la troisième SEGPA, la plupart des élèves poursuivent leur scolarité en formation professionnelle. Deux possibilités leur sont offertes pour préparer un CAP :  
- sous statut scolaire, en lycée professionnel ou en EREA,  
- par apprentissage.

Le passage de la structure adaptée à un nouvel environnement, le lycée professionnel pour les uns, le monde du travail pour les autres, constitue pour ces élèves une réelle difficulté. Afin de les aider dans cette transition, des dispositifs existent :

- en lycée professionnel, ils ont un accès prioritaire à certaines classes de CAP à effectif réduit (12 élèves par section) appelés « CAP à recrutement prioritaire »,
- dans le cadre de l'apprentissage, sur décision de la MDPH, ils peuvent bénéficier d'un contrat d'apprentissage aménagé dont la durée est prolongée d'une année supplémentaire et qui octroie à leur employeur des aides financières complémentaires.

### Elèves issus de 3ème SEGPA présents à la rentrée 2007

A la rentrée 2007, on compte 654 élèves présents dans une formation de l'enseignement secondaire de l'académie (public ou privé, sous tutelle ministère éducation nationale), sur 1473 scolarisés en troisième SEGPA l'année précédente, soit une poursuite d'études<sup>2</sup> sous statut scolaire de 44,4%. Ce taux est comparable à celui de 2006, et supérieur de 3 points à celui observé en 2004.

La poursuite d'études de 44,4% se décompose ainsi : 36,5% des élèves de troisième SEGPA poursuivent dans l'enseignement public et 7,9% dans l'enseignement privé.

Le solde de 55,6% correspond d'abord à des départs vers l'apprentissage, mais aussi vers un lycée agricole, une autre académie, la vie active, ...

Les élèves qui poursuivent dans l'enseignement secondaire de l'académie se dirigent très majoritairement vers un CAP : 40,1% des élèves issus de 3ème SEGPA s'orientent vers cette filière pour seulement 1,6% en BEP ; enfin 2,6% redoublent en troisième.

La poursuite d'études est plus élevée en Loire-Atlantique (53%) et en Sarthe (50%). La présence plus ou moins importante de structures d'accueil spécifiques explique en partie les disparités départementales. En effet, le nombre de places en « CAP prioritaires » dans ces deux départements est proportionnellement plus important, relativement à l'effectif scolarisé en troisième SEGPA dans le département.

En Vendée au contraire, la poursuite d'études est peu élevée (32%), en lien avec une forte demande d'affectation vers l'apprentissage.

<sup>2</sup> Sont comptés en « poursuite d'études » tous les élèves présents dans une formation sous statut scolaire de l'enseignement secondaire de l'académie, y compris ceux qui redoublent la classe de troisième.

La structure d'accueil spécifique de l'enseignement public pour les élèves issus de troisième SEGPA, appelée le «CAP à recrutement prioritaire», scolarise neuf élèves sur dix en poursuite d'études dans le public : parmi les 654 élèves issus de troisième SEGPA poursuivant dans une formation scolaire du second degré à la rentrée 2007, ils sont 538 à le faire dans le public, dont 474 dans cette formation spécifique.

## Population en CAP prioritaire

Ces CAP sont prioritairement réservés aux élèves de troisième SEGPA et de troisième d'insertion, mais peuvent également accueillir d'autres élèves. Les CAP prioritaires peuvent être implantés en LP (la majorité), en EREA ou en SEGPA.

## Les demandes et les résultats de l'affectation en CAP prioritaires

Les demandes d'affectation vœux 1 en CAP prioritaires formulées par les élèves de troisième SEGPA sont légèrement supérieures aux capacités offertes dans ces formations. La moyenne académique atteint 1,11 demandes pour une place.

C'est en Mayenne que la « pression » est la plus forte puisque la moyenne départementale représente 1,47 demandes pour une place.

Les taux d'occupation à l'issue de la procédure sont globalement inférieurs à 1 alors que, dans certains départements, le nombre de candidats 1er vœu est supérieur au nombre de places. Le fait que certains élèves concentrent leurs demandes sur un petit nombre de formations peut induire un nombre d'élèves affectés inférieur au nombre de places.

En juin 2007, 803 élèves ont été affectés en CAP prioritaires (voir tableau page 4). Parmi eux, 647 élèves sont issus de troisième SEGPA ou d'insertion, soit 80,5 %. On compte par ailleurs des élèves à profil

## Devenir des élèves de troisième SEGPA à la rentrée, public + privé (%)

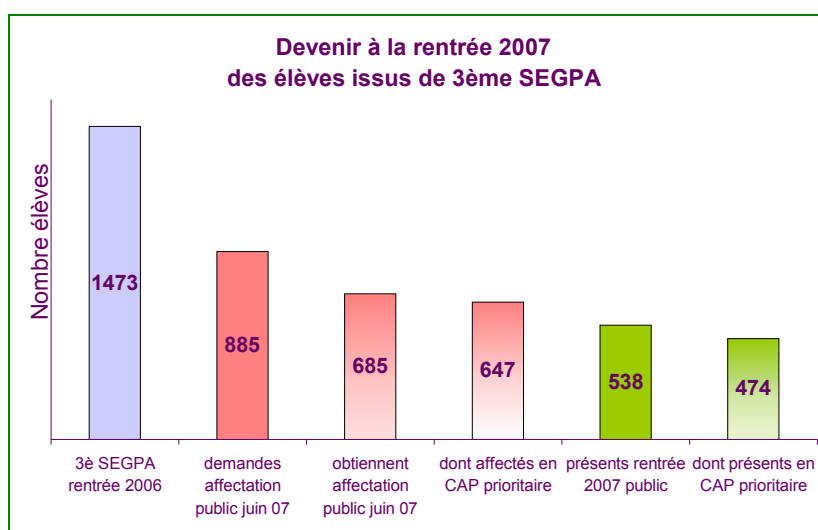
|                         | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | dont public 2007 |
|-------------------------|------|------|------|------|------------------|
| CAP                     | 36,7 | 37,4 | 38,4 | 40,1 | 34,0             |
| BEP                     | 1,2  | 2,0  | 2,6  | 1,6  | 1,2              |
| Doublement              | 3,3  | 3,5  | 3,6  | 2,6  | 1,2              |
| TOTAL                   | 41,2 | 42,8 | 44,7 | 44,4 | 36,5             |
| Effectif 3ème SEGPA N-1 | 1485 | 1474 | 1473 | 1473 | 1473             |

Source : Base Elèves Académique

## Devenir des élèves de troisième SEGPA par département d'origine, public + privé

| Rentrée 2007                     | 44   | 49   | 53   | 72   | 85   | TOTAL |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|-------|
| Nb élèves en poursuite d'études  | 241  | 138  | 45   | 143  | 87   | 654   |
| Effectif troisième SEGPA en 2006 | 454  | 327  | 132  | 287  | 273  | 1473  |
| % poursuite études               | 53,1 | 42,2 | 34,1 | 49,8 | 31,9 | 44,4  |

Source : Base Elèves Académique



particulier, issus de la Mission Générale d'Insertion (CIPPA-FCIL) ou bien d'Unité Pédagogique d'Intégration (UPI).

Des élèves provenant de troisième ou de BEP-CAP peuvent être affectés dans ces formations lorsque le nombre de candidats issus de SEGPA est inférieur au nombre de places offertes.

## Les présents à la rentrée en CAP prioritaires

A la rentrée 2007, la première année de CAP prioritaire accueille au total 661 élèves.

Ils sont 474 élèves provenant de troisième SEGPA (cf. partie précédente sur les élèves présents à

la rentrée), et 15 élèves issus de troisième d'insertion.

Ainsi, le nombre d'élèves considérés comme « prioritaires » par la procédure d'affectation est de 489 ; ils représentent 74% de la population totale scolarisée en première année de CAP prioritaire.

Les autres élèves proviennent majoritairement de troisième de collège ou de troisième de lycée professionnel, mais aussi de formations d'insertion, de BEP ou de CAP.

En comparant l'origine scolaire des élèves présents en CAP prioritaire avec celle des élèves qui y ont été affectés, on remarque que les élèves originaires de troisième SEGPA

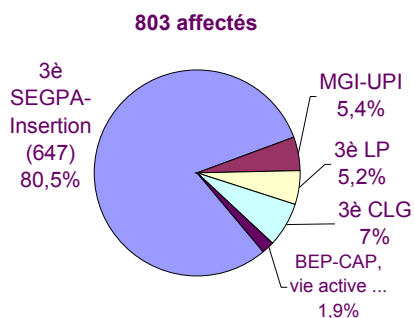
affectés en CAP prioritaires représentent 80,5 % de l'ensemble des affectés, alors qu'ils ne représentent plus que 74 % des présents à la rentrée (voir les deux graphiques ci dessous).

En effet, un certain nombre d'élèves issus de troisième SEGPA affectés en

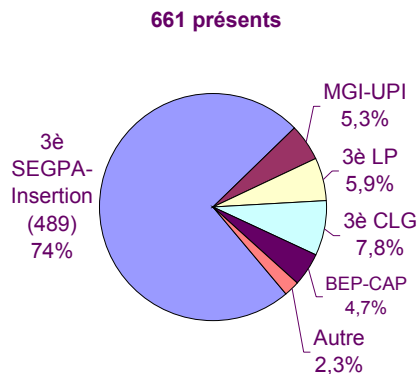
CAP prioritaire ne sont pas présents à la rentrée ; les places qui se libèrent sont en partie occupées par des élèves originaires de troisième, ou de BEP-CAP.

**Claire ROPERS, SEPP**  
**Rachel BOURDON, SAIO**

**Affectés en CAP prioritaire par origine scolaire (juin 2007)**



**Présents en CAP prioritaire par origine scolaire (sept 2007)**



**L'affectation en CAP Prioritaire par département d'origine**

|   | Loire-Atlantique | Maine-et-Loire | Mayenne | Sarthe | Vendée | TOTAL |
|---|------------------|----------------|---------|--------|--------|-------|
| Nombre de Sections CAP Prioritaire          | 25               | 12             | 3       | 15     | 10     | 658   |
| Capacités d'accueil                         | 260              | 140            | 36      | 154    | 100    | 690   |
| Elèves toutes origines                      |                  |                |         |        |        |       |
| Nombre de vœux 1                            | 413              | 201            | 61      | 318    | 145    | 1138  |
| Taux d'attraction (*)                       | 1.59             | 1.44           | 1.69    | 2.06   | 1.45   | 1.65  |
| Nombre d'affectés                           | 304              | 150            | 35      | 193    | 121    | 803   |
| Taux d'occupation à l'issue de la procédure | 1.17             | 1.07           | 0.97    | 1.25   | 1.21   | 1.16  |
| Elèves origine SEGPA                        |                  |                |         |        |        |       |
| Nombre de vœux 1                            | 296              | 139            | 53      | 190    | 90     | 768   |
| Taux d'attraction (*)                       | 1.14             | 0.99           | 1.47    | 1.23   | 0.9    | 1.11  |
| Nombre d'affectés                           | 258              | 125            | 34      | 135    | 95     | 647   |
| Taux d'occupation à l'issue de la procédure | 0.99             | 0.89           | 0.94    | 0.88   | 0.95   | 0.94  |

Source : Base affectation – Juin 2007 (\*) : taux d'attraction= nombre de vœu 1 sur capacités